

SATSON 1

Pour mémoire Fongépar, créée par la CDC en 1969, a été repris par la CNP en 1992.

Les personnels exercant au sein de cette structure sont des salariés CNP depuis 1992!

Bref historique social:

2000 : première tentative de vente à NSM.

2006 : vente partielle de la direction administrative de Fongépar à GES.

2009-2010 : deuxième tentative de vente (Projet retraite avec Malakoff-Mederic) qui a échoué.

2013 : transfert forcé des salariés et vente à Humanis !

En dépit des demandes répétées des salariés impactés et des représentants du personnel (DS, DP, CHSCT et CE), la CNP a :

- ❖ bloqué toutes mobilités en cours depuis le 13 décembre 2012 jusqu'à la date de départ des personnels non fixée à ce jour
- ❖ refusé de compenser les pertes suivantes :
 - intéressement.
 - participation pour les commerciaux des Assurances Collectives impactés.
 - temps de travail supplémentaires liés à un différentiel de forfait (+8 jours pour les itinérants).
 - prêts Mission Sociales Groupe à taux bonifiés,
 - BCAC fonds de pension CCNA (1% du salaire),
 - supplément familial (35 points par mois jusqu'aux 18ans dans le cas de famille de 3 enfants).
 - rémunération attribuée dans le cadre de temps partiel (temps de travail de 80% payée 85%),
 - augmentation automatique des non cadres de 15 points tout les 2 ans ;
- ◆ proposé de verser une prime de 3000€ pour compenser tous les points listés ci-dessus!
- proposé de compenser le différentiel de participation (chez Humanis, le montant moyen est dix fois plus petit!) par une intégration au salaire <u>sauf</u> pour les commerciaux des Assurances Collectives impactés!
- refusé de traiter les problèmes de doublons liés à ce transfert qu'elle reconnait à tous les CE sur ce dossier de vente
- nié l'existence de souffrance au travail des personnels impactés depuis autant d'année par des dossiers de cette envergure.

AUCUNE STRUCTURE A LA CNP N'A AUTANT TRAVERSE D'EPREUVES DE CE GENRE!

FACE A FREDERIC LAVENIR QUI TENTE DE PASSER EN FORCE AVEC BRUTALITE MALGRE LES OUVERTURES PROPOSEES PAR LES SYNDICATS,

les élus ont décidé à l'unanimité de porter ce dossier de transfert automatique devant les juges du TGI de Paris.

L'audience est fixée au 28 mai 2013 à 14h.









